



F A É C U M

AVIS ÉLECTORAL

Postes électifs à combler pour 2026-2027

Chaque année, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) renouvelle son bureau exécutif, son conseil d'administration ainsi que sa présidence d'assemblée pour les séances du conseil central. Le présent document constitue l'avis officiel d'ouverture de la période de mise en candidature afin de pourvoir les postes électifs pour l'année 2026-2027.

Les postes en élection sont les suivants :

Les dix (10) postes du bureau exécutif

Secrétariat général ;
Coordination aux affaires administratives et au développement ;
Coordination aux finances et services ;
Coordination aux affaires universitaires ;
Coordination aux affaires externes ;
Coordination à la recherche universitaire et aux cycles supérieurs ;
Coordination aux affaires académiques ;
Coordination aux affaires associatives ;
Coordination à la mobilisation ;
Coordination à la vie de campus.

Les huit (8) postes du conseil d'administration

Trois (3) sont réservés à des membres de la communauté étudiante de premier cycle ;
Trois (3) sont réservés à des membres de la communauté étudiante de cycles supérieurs ;
Deux (2) sont ouverts à tous les cycles.

Les deux (2) postes de présidence d'assemblée pour les séances du conseil central

Présidence du conseil central ;
Vice-présidence du conseil central.

Conditions d'éligibilité pour le bureau exécutif et le conseil d'administration :

- Être membre de la FAÉCUM¹ ;
- Ne pas être une personne employée de façon permanente par la FAÉCUM ;
- Pour le poste de coordination à la recherche universitaire et aux cycles supérieurs : être une personne inscrite à un programme de cycles supérieurs.

¹ Une personne membre de la FAÉCUM lors du trimestre d'automne 2025 est considérée remplir la présente condition en fonction de sa situation lors de sa dernière inscription en tant que personne étudiante membre de la FAÉCUM.

Une personne qui désire se porter candidate au sein du **bureau exécutif doit, avant l'ouverture du congrès :**

- Avoir obtenu l'appui de son association étudiante – si celle-ci est membre de la FAÉCUM – ou de trois (3) associations étudiantes membres de la FAÉCUM – si son association étudiante n'est pas membre de la FAÉCUM ou si cette dernière ne signe pas la lettre d'appui ;
- Avoir visité au moins neuf (9) associations étudiantes membres de la FAÉCUM, obtenir de chacune une lettre de visite et les remettre à la personne à la coordination aux affaires administratives et au développement ;
- Si la personne se porte candidate au poste de coordination à la recherche universitaire et aux cycles supérieurs, au moins cinq (5) des neuf (9) lettres de visite doivent provenir d'associations représentant des membres de la communauté étudiante de cycles supérieurs.

Note : Un maximum de deux (2) candidatures provenant d'une même association membre seront retenues pour l'ensemble des postes électifs à combler au sein du bureau exécutif de la FAÉCUM. Dans le cas où, lors d'élections annuelles, plus de deux (2) personnes membres d'une même association sont candidates au bureau exécutif, le congrès procédant aux élections doit, avant de procéder aux élections en bonne et due forme, élire la ou les personnes candidates membres d'une même association qui pourront demeurer candidates lors de l'élection.

Une personne qui désire se porter candidate à un poste au sein du **conseil d'administration doit, avant l'ouverture du congrès :**

- Avoir obtenu l'appui de son association étudiante – si celle-ci est membre de la FAÉCUM – ou de trois (3) associations étudiantes membres de la FAÉCUM – si son association étudiante n'est pas membre de la FAÉCUM ou si cette dernière ne signe pas la lettre d'appui ;
- Avoir visité au moins neuf (9) associations étudiantes membres de la FAÉCUM, obtenir de chacune une lettre de visite et les remettre à la personne à la coordination aux affaires administratives et au développement.

Note : Une seule candidature par association étudiante membre sera retenue pour l'ensemble des postes électifs à combler au sein du conseil d'administration de la FAÉCUM. Dans le cas où, lors d'élections annuelles, plus d'une (1) personne membre d'une même association sont candidates au conseil d'administration, le congrès procédant aux élections doit, avant de procéder aux élections en bonne et due forme, élire la personne candidate membre de l'association qui pourra demeurer candidate lors de l'élection.

Une personne désirant se porter candidate à un poste **de présidence d'assemblée pour les séances du conseil central et qui respecte les règles énoncées dans le *Règlement concernant les élections* doit se présenter devant le congrès de la FAÉCUM pour défendre sa candidature.**

Dossier de candidature

Les personnes candidates doivent transmettre leur dossier de candidature à la coordination aux affaires administratives et au développement, à ad@faecum.qc.ca, avant le **6 mars 2026 à 17h**.

Ce dossier est constitué :

- D'une lettre de motivation, d'un **maximum de 300 mots**, qui sera rendue publique, et ;
- D'une preuve d'adhésion à la FAÉCUM.

Les personnes candidates à un poste au sein du bureau exécutif doivent également faire parvenir une plateforme avant le **13 mars 2025 à 17h**.

Comité électoral témoin de la FAÉCUM

Le comité électoral témoin de la FAÉCUM, composé de personnes étudiantes, a comme fonction de superviser et soutenir le processus d'élection afin d'améliorer la recherche de candidatures et d'assurer que l'ensemble des personnes candidates bénéficient du même niveau de support pour préparer leur candidature.

Si vous désirez prendre contact avec des membres du comité afin d'en apprendre davantage sur les postes électifs et le processus électoral, veuillez contacter le comité, par courriel à elections.faecum@gmail.com. Contacter le comité n'équivaut pas à une mise en candidature et ne vous engage en rien à présenter une candidature par la suite.

Moment des élections

Les élections auront lieu lors de la 50^e séance du congrès général annuel de la FAÉCUM, les 27, 28 et 29 mars 2026. L'ensemble des personnes candidates aux postes électifs à combler pour l'année 2026-2027 doivent y être présentes. Le moment précis du scrutin leur sera communiqué ultérieurement.

Pour de plus amples informations

Consultez le *Règlement concernant les élections* disponible sur le site web de la Fédération, ou contactez la coordination aux affaires administratives et au développement, par courriel à ad@faecum.qc.ca.